



Collectif CGT des Agents des SDIS



Montreuil, le lundi 28 octobre 2013

Lettre ouverte au président de la république

Du 10 au 12 octobre, La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France a tenu son congrès à Chambéry (73).

La CGT tient à s'exprimer et réagir au regard de tout ce qu'il a été possible de voir, d'entendre et de lire à l'occasion du rassemblement de cette association.

Malgré ce qu'elle prétend elle ne représente pas les Sapeurs-Pompiers de France.

En effet, nombreux sont les fonctionnaires territoriaux, Sapeurs-Pompiers professionnels, qui ne se retrouvent pas dans les discours portés par cette association corporatiste. Laquelle, malheureusement, au gré des gouvernements successifs contribue à précariser le service public d'incendie et de secours en France.

Ses dirigeants, souvent hauts gradés des Sapeurs-Pompiers de métier, sous couvert de défendre le volontariat qui subi depuis des années une réelle crise des vocations, instituent sciemment une main d'œuvre à bas coût. Celle-ci, répondant aux exigences des présidents des SDIS, employeurs publics, dans le cadre de politiques budgétaires toujours plus contraignantes, s'éloignant de fait d'un service public de qualité.

Nos collègues Sapeurs-Pompiers Volontaires, salariés, rémunérés moins de 10 euros de l'heure sans cotisations sociales, à qui, certains SDIS imposent la réalisation de gardes opérationnelles postées, masquent le manque d'emplois publics de Sapeurs-Pompiers Professionnels.

Alors que des professionnels sont abusivement menacés de sanctions pour avoir manifesté leurs revendications avec des inscriptions sur des engins

Fédération CGT des services publics Collectif des SDIS

Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex

Contact : Internet : WWW.CGTdesSDIS.com Mail : Bureau.national@CGTdesSDIS.com Fax 01 48 51 98 20

incendie, nous avons aussi pu voir lors de journaux télévisés des Sapeurs-Pompiers Volontaires agir de façon similaire lors de ce congrès. Véritable manifestation ou mise en scène médiatique orchestrée ?

Il est vrai que les Sapeurs-Pompiers Volontaires, depuis la loi de juillet 2011, sont exclus de la protection minimale du code du travail, ainsi que des règles de la fonction publique.

Non reconnus comme salariés, ils se voient aujourd'hui écartés du repos de sécurité nécessaire entre l'activité de pompier volontaire et leur métier d'origine (exemple du chauffeur de bus, qui après une nuit d'activités de pompier volontaire reprendra le lendemain, sans aucun repos, le volant de son bus scolaire).

Du fait des limites de l'engagement citoyen et des contraintes qu'imposent les SDIS aux Sapeurs-Pompiers Volontaires, le service public d'incendie et de secours en France ne pourra pas éternellement fonctionner avec une armée de précaires. Il doit disposer, en fonction des risques à défendre et des besoins de la population, de fonctionnaires professionnels, en nombre suffisant et immédiatement disponibles. La ressource volontaire, dotée d'un réel statut respectant les règles européennes et française, doit permettre d'assurer le maillage territorial tout particulièrement en zone rurale. Non pas pour limiter l'activité volontaire, mais bien pour leur donner une juste place et un régime de protection pour leur santé et sécurité. Quand aujourd'hui la réforme des retraites envisage d'intégrer la pénibilité, notons que le dispositif de PFR (Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance), qui alimente un fonds de pension, ne remplit pas son objectif de pérennisation de l'engagement.

Contrairement aux éléments contenus dans l'étude *Entre approche économique et modèle social : regard sur le volontariat de sapeurs-pompiers* (IFRASEC oct. 2013) : "les sapeurs-pompiers volontaires couvrent 67% des besoins opérationnels pour 17% des dépenses totales de personnels". Si le coût du volontariat sur la masse salariale représente 17% pour 67% du temps passé en interventions, le volontariat induit des indemnités (salaires), mais aussi de l'habillement, des heures de formations initiales et de maintien des acquis, des engins dans les centres de secours, le financement de la PFR...

Alors quel est le coût réel du volontariat dont la ressource humaine se précarise de plus en plus et sur laquelle la France fonde une majorité de sa sécurité civile ?

Monsieur le Président de la République, vous vous êtes rendu, accompagné du Ministre de l'Intérieur, au congrès de cette association, véritable

organisation lobbyiste de colonels ambitieux. Plutôt que de rechercher une reconnaissance par des médailles , il serait préférable qu'ils défendent les revendications des personnels de terrain qui, au quotidien, sont au contact des plus démunis et garantissent la pérennité de ce service public.

Aujourd'hui encore, nous réitérons la proposition que nous avons faite à Monsieur le Ministre de l'Intérieur en mai 2013, puis en réunion à la DGSCGC à Monsieur le Préfet Papaud, de réaliser des « états généraux » de la sécurité civile, domaine régalién de l'état.

La conjoncture démontre qu'il devient extrêmement urgent d'analyser l'ensemble du contexte. La finalité étant de mettre en adéquation notre sécurité civile avec les obligations européennes, tout en favorisant l'emploi.

Pour le collectif CGT des SDIS
Sébastien Delavoux

